Port-Louis (971) : un employé de restaurant attaqué à cinq et gravement blessé à l’œil ; deux condamnés sous bracelet

29/10/2026 à 18h35



Un employé de restaurant de Port-Louis, en Guadeloupe, a été grièvement blessé à l’œil lors d’une agression commise le 5 septembre. Après une dispute autour d’une sacoche volée, cinq jeunes s’étaient rendus sur la terrasse de l’établissement. La victime avait reçu des coups de couteau et de chaise, ainsi que des jets de pierres. Plusieurs opérations ont été nécessaires.

Selon RCI, trois prévenus ont été condamnés à des peines allant de dix-huit mois à trois ans de prison. Deux bénéficient d’un aménagement sous bracelet électronique ; le troisième reste détenu. Deux mineurs avaient auparavant comparu devant le tribunal pour enfants.

L’avocat de l’un des condamnés précise que son client a reçu un an sous bracelet et un an de sursis probatoire. Il juge la peine disproportionnée, invoquant ses aveux, ses excuses et son absence d’antécédents.

RCI